

**SIVOM DE CHAMECHAUDE**

Mairie

149 38700 SARCENAS



**Délibération du Conseil Syndical**

**Mercredi 12 aout 2020 à 18h30 dans la salle Hermine à SARCENAS**

Le 12 aout 2020 les délégués auprès du SIVOM de Chamechaude se sont réunis à la mairie de SARCENAS sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BECLE-BERLAND, Président

Étaient présents les délégués suivants :

- Commune de SAINT PIERRE de CHARTREUSE : Guy BECLE-BERLAND, M. Olivier JEANTET, Benoît KOCH
- Commune du SAPPEY en CHARTREUSE : représentation substituée par Grenoble Alpes Métropole (GAM) suite au transfert de compétences au 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Commune de SARCENAS : représentation substituée par Grenoble Alpes Métropole suite au transfert de compétences au 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Grenoble-Alpes Métropole : M. le Président de Grenoble Alpes Métropole M. Christophe FERRARI

Excusés : M. Christophe FERRARI

Règle de Quorum : En l'absence de représentants du SIVOM désignés par GAM, et de Vice-Président, il est fait application de l'article L5211-8 du CGCT, le conseil syndical est ainsi réputé complet à 4 membres, le quorum est donc fixé à 3.

Secrétaire de séance : M. Benoît KOCH

Monsieur le Président certifie que la convocation du Conseil Syndical avait été faite le 7 aout deux mil vingt et l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 14 aout deux mil vingt.

**07- Tarifs de publicité autour du stade de biathlon**

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'adopter les tarifs de publicité pour la saison d'hiver 2020-2021 au stade de biathlon comme suit : (inchangés par rapport à la saison précédente).

- . Personnalisation d'un couloir de tir : 15 € / jour
- . Oriflamme au bord du pas de tir : 70 € / saison
- . Bâche 3x1m : 80 € / saison

Départ des pistes (secteur Cartusia)

- . Oriflamme : 50 € / saison
- . Bâche 3 x 1 m : 80 € / saison

Ces tarifs uniques sont applicables à tous (particuliers, associations, sociétés), sous réserve d'approbation par le président.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessus.

Présents : 3                      Votants : 3                      Pour : 3                      Contre : 0                      Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme au Registre.

Le Président, Guy BECLE-BERLAND